

CHEMINS DE FER :

1. Nomination du comité permanent sur les chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, 15, 26. Députés ajoutés, 47, 71, 81. Bills renvoyés à ce comité, 65, 74, etc. Rapports sur différents bills, 111, 125, 169, 171, 176, 192, 198, 203, 205, 214, 225, 234, 249, 262, 282. Sur amendements du Sénat aux bills, 317. Il recommande le remboursement d'honoraires, 192, 205, 214. Qu'un certain bill soit retiré, 125, 205, 214, 225, 235. Autorisé d'employer un sténographe, 140. Rapport que le préambule n'est pas prouvé, 169, 205, 249. Qu'il a modifié le préambule d'un bill de manière à le rendre conforme aux dispositions contenues dans le dit bill, 225. Qu'il a changé les titres de certains bills, 172, 214. Que les promoteurs d'un bill abandonnent une partie de leur bill, qui ne vient pas sous la juridiction du comité, 176. Qu'aucune mention des dispositions d'un bill n'est faite dans l'avis ou la pétition concernant le dit bill (règle 63), 317. Recommandant que les bills concernant des matières qui lui sont déferées devraient, dans les sessions à venir, être dressés de manière à incorporer, par mode de renvoi, les clauses des actes généraux se rapportant aux détails auxquels ces bills doivent pourvoir ; que l'on devrait établir des règles spéciales pour toute infraction à ce principe, ou pour l'introduction d'autres dispositions quant à tels détails, et que telles autres dispositions devraient être imprimées en italiques avec renvoi à la clause de l'acte général dont on désire s'écarter, etc., 198. Que le délai pour la réception des rapports sur bills privés soit prolongé, 215, 249, 282. Du comité des ordres permanents, 235.
2. Pétitions demandant la passation d'un acte pourvoyant au règlement des difficultés s'élevant entre des compagnies de chemins de fer et le public, relativement aux taux et péages, 25, 29, 77, 103, 120, 129.
3. Bill à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879 (M. Mc-Carthy) ; ordonné ; présenté, 22. Lu la seconde fois ; renvoyé au comité des chemins de fer, 98. Toutes pétitions pour ou contre le bill renvoyées au comité, 131. 94^e règle suspendue et 900 copies des déclarations faites devant le comité, pour ou contre le bill, soient imprimées, 159. Comité rapporte que le préambule n'est pas prouvé d'une manière satisfaisante ; soumet aussi en même temps les déclarations faites devant lui pour ou contre la mesure projetée (App. n° 1), 169. Soient imprimées, 193. Ordre pour que la Chambre se forme en comité général ; lu ; motion que l'Orateur quitte le fauteuil ; rejeté, 202.
4. Pétitions en faveur du bill ci-dessus, Brant, 162. Carleton, 129. Elgin, 29. Essex, 159. Hastings, 77. Huron, 33. Oxford, 29. Simcoe, 29. Renvoyées au comité des chemins de fer, 131.
5. Pétitions demandant que le bill ne devienne pas loi ; Cie du chemin de fer Atlantique du Canada, 148. Cie du chemin de fer d'Ontario Central, 120. Cie du chemin de fer de Cobourg, Peterborough et Marmora, 77. Cies du chemin de fer le Grand-Tronc ; du Grand-Tronc, de la baie Georgienne et du lac Erie ; du chemin de fer International ; du chemin de fer de la vallée de Massawippi ; du chemin de fer Midland du Canada ; de la Chambre de commerce de Montréal ; du chemin de fer de la Rive Nord, 103. Cie du chemin de fer du Nord du Canada, 116. Cie du chemin de fer de Passumpsic, 103. Cie du chemin de fer de Québec Central, 87. Cie du chemin de fer du Sud-Est, 103. Cie du chemin de fer Toronto, Grey et Bruce, 87. Cie du chemin de fer Welland, 116, 144. Renvoyées au comité des chemins de fer, 131.